

# REGLEMENT DE LA COMPETITION

Le Présent règlement pourra être modifié par le comité organisateur si l'intérêt de la course en dépend.

## ARTICLE 1 : Dossards

Remise des dossards à la salle des sports du Séquestre le samedi 25 mai de 16h à 19h et le matin de la course à partir de 7h30. Le port du dossard est obligatoire. Il sera porté bien en vue sur la poitrine. Il appartient à chaque coureur d'apporter ses épingles à nourrices pour sa fixation.

## ARTICLE 2 : Départ

➤ **Course à pied 6km, 12 km : 9h30**

➤ **Course enfants : 11h00**

## ARTICLE 3 : Conditions de participation

La participation est de 9€ pour les 6 km et 11€ pour les 12 km. La course des enfants est gratuite.

Le parcours de 6 km se court en une boucle. Classement et temps. Cette course est ouverte aux coureurs nés en 2003 (cadets) et avant.

Le parcours de 12 km s'effectue en 2 boucles. Classement et temps. Cette course est ouverte aux coureurs nés en 2003 (cadets) et avant.

**Conformément à la réglementation en vigueur, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme (ou de la course à pied) en compétition, datant de moins d'un an, ou sa photocopie, doit être remis lors de l'inscription sur internet.**

**L'ensemble des licences autorisées par la réglementation des courses Hors Stade sera également accepté.**

**Pour les mineurs, une autorisation parentale de participation sera exigée.**

*Ces documents seront conservés (original ou copie) par l'organisateur*

## ARTICLE 4 : Parcours

Des commissaires de courses épaulés par la police municipale seront disposés sur le parcours pour veiller à la sécurité des coureurs. Le parcours sera fléché et contrôlé à chaque intersection. Aucun accompagnateur ne sera autorisé.

Ravitaillements prévus aux 6 et 12 kms

## ARTICLE 5 : Assurances

### – Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance souscrite auprès de Groupama

### – Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

## ARTICLE 6 : Droits à l'image

Les participants autorisent « Grat'1 Tour » à utiliser leur nom, leur image, leur voix et leur prestation sur le parcours en vue de toute exploitation directe ou indirecte sur tout support. Des photos seront prises pendant la course et seront visibles sur [www.gratentour.fr](http://www.gratentour.fr)

## ARTICLE 7 : Récompenses

Courses 6 km et 12 km : les trois premiers (hommes et femmes) au scratch seront récompensés. La remise des prix se fera sur place le jour de la course.

En cas d'annulation de la course pour raison de force majeure, il ne sera procédé à aucun remboursement ou indemnité quelconque.

**IMPORTANT : Aucune inscription ne sera acceptée sans la présentation d'un certificat médical (« course à pied en compétition ») ou d'une licence**  
**Le simple fait de participer implique l'acceptation et le respect du présent règlement.**

# INSCRIPTION

## Modalités d'inscription :

Sur internet via le site de la Mairie ([www.gratentour.fr](http://www.gratentour.fr)) jusqu'au samedi 25 mai (22h00) Un lien redirigera vers le formulaire et le paiement sécurisé. L'inscription interviendra « en temps réel » avec envoi d'une confirmation par mail.

Sur papier le jour de la compétition dans la limite de 250 participants. Tout dossier incomplet ne sera pas validé.

## Renseignements :

Anne Sophie Poignonnet

[destination-sports@gratentour.fr](mailto:destination-sports@gratentour.fr) (tél : 06.79.02.62.01)